

Règlement du PhotoMarathon de Nice 2015.

ARTICLE 1 : Organisateur.

L'association SeptOff, dont le siège administratif est situé 38 chemin du Mont Gros, 06300 Nice, est une association loi 1901 à but non lucratif. Elle organise le 6 juin 2015 un concours de photographie intitulé " PhotoMarathon de Nice".

ARTICLE 2 : Principe du concours.

Le PhotoMarathon de Nice 2015 est un concours de photographies réalisées soit sur support argentique soit sur support numérique.

Chaque participant dispose de 12 heures pour réaliser 12 photographies sur 12 thèmes imposés. Une seule photographie est autorisée par thème et leur ordre doit être respecté. Les thèmes sont diffusés 4 par 4, toutes les 4 heures.

ARTICLE 3 : Objet du concours.

Le concours a pour objet de récompenser les meilleures photos réalisées pendant les 12 heures du Marathon. Ces photographies seront ensuite exposées à Nice, puis mises en ligne sur le site Internet de l'association SeptOff : www.nicephotomathon.com.

Les gagnants se verront remettre des lots offerts par certains partenaires de l'événement. L'association SeptOff ne versera aucune somme d'argent aux gagnants.

ARTICLE 4 : Participation.

Le PhotoMarathon de Nice 2015 est ouvert à toute personne majeure ou mineure accompagnée d'un adulte.

Les inscriptions sont nominatives et ne sont prises en compte que lorsqu'elles émanent de la volonté directe des personnes. Le participant s'engage à réaliser lui-même la totalité des photographies prises durant la manifestation. Dans tous les cas, il sera considéré par l'organisateur comme l'auteur des images. La participation au concours implique l'adhésion totale des participants aux termes et conditions du règlement. Les participants s'engagent à le respecter sous peine d'être disqualifiés.

ARTICLE 5 : Matériel nécessaire.

Pour tous les participants :

- Une adresse de courrier électronique (e-mail).
- Éventuellement flash, trépied et autres accessoires de prise de vue comme filtres etc.

Pour les participants avec un appareil numérique :

- Un appareil photo numérique avec date et heure réglés correctement.
- Une carte mémoire vierge et formatée si support différent de SD/SDHC.

Pour les participants avec un appareil argentique :

- Un appareil photo 24x36mm = format 135 ou 6x6 = format 120. (Les appareils APS ne sont pas acceptés.)

ARTICLE 6 : Inscriptions.

Les inscriptions au PhotoMarathon de Nice 2015 ont lieu entre le 14 avril et le 4 juin 2015 chez JJ photo, 2 descente du Marché, 06300 Vieux Nice de 10h à 19h. Les personnes désirant s'inscrire doivent se présenter munies de leur pièce d'identité.

La participation aux frais est de 20 €. Ce montant devra être acquitté au moment de l'inscription.

Une fois inscrits, les participants se verront remettre une lettre de confirmation indiquant leur numéro d'inscrit ainsi que la date, l'heure et le lieu du premier rendez-vous du concours. Cette lettre de confirmation devra être présentée au départ du PhotoMarathon de Nice, le samedi 6 juin 2015 entre 8h et 9h.

Le nombre total d'inscrits au Marathon 2015 est limité à 200. Aussi, les inscriptions pourront-elles être clôturées avant le 4 juin 19h si le quota des 200 participants est atteint.

Les personnes mineures souhaitant participer au concours devront être accompagnées de leur tuteur légal qui remplira et signera le formulaire d'inscription. Le tuteur écrira une autorisation permettant au mineur de concourir et mentionnera sur celle-ci l'identité de l'accompagnateur du mineur durant les 12 heures du Marathon. L'accompagnateur peut ne pas être le tuteur, mais doit être majeur. Le tuteur fournira également à l'association SeptOff une photocopie de sa pièce d'identité ainsi que celle de l'accompagnateur, si celui-ci n'est pas le tuteur lui-même.

ARTICLE 7 : Inscriptions par voie postale.

Pour s'inscrire par voie postale, le postulant devra imprimer, remplir et signer le formulaire d'inscription disponible sur le site Internet www.nicephotomathon.com et retourner cet imprimé à JJ photo, 2 descente du Marché, 06300 Vieux Nice accompagné d'un chèque de 20 € et d'une photocopie de sa pièce d'identité.

Dès réception de ce courrier, les organisateurs enverront une lettre de confirmation d'inscription par courrier électronique. Le mail comprendra également les informations suivantes : le numéro d'inscrit ainsi que la date, l'heure et le lieu du premier rendez-vous du concours le 6 juin 2015. Le participant devra imprimer ce mail de confirmation et le présenter au départ du concours, le 6 juin entre 8h et 9h. Toutefois, si ces personnes le désirent, les organisateurs leur feront parvenir ces informations par voie postale, à condition d'avoir reçu des postulants une enveloppe timbrée libellée à leur adresse.

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas enregistrer une inscription par voie postale si celle-ci n'est pas conforme aux instructions précédentes, si elle n'a pas été reçue le 4 juin à 19h ou si le quota des 200 inscriptions est déjà atteint. Les organisateurs s'engagent alors à retourner à l'expéditeur tous les documents reçus.

ARTICLE 8 : Remboursement.

En aucun cas l'organisateur ne remboursera les frais d'inscription aux participants qui ne pourraient se rendre au lieu de départ le 6 juin 2015.

ARTICLE 9 : Communication auprès du public.

Les dates, lieux et modalités d'inscription seront diffusés par voie publique au minimum 4 semaines avant la manifestation.

ARTICLE 10 : Déroulement du PhotoMarathon.

Le samedi 6 juin 2015 entre 8h et 9h, les participants se présenteront avec leur matériel photo, une pièce d'identité et leur mail de confirmation au Court Circuit Café, 4 rue Vernier, 06000 Nice. Ils recevront de la part des organisateurs :

- un carton de participation à faire tamponner à chaque contrôle
- un T-shirt à porter durant le concours
- pour les participants avec un appareil argentique une pellicule 200 ISO couleur
- pour les participants avec un appareil numérique une carte mémoire SD
- les 4 premiers thèmes.

Le deuxième rendez-vous aura lieu à 13h, le troisième à 17h. Ainsi, toutes les 4 heures, les photographes doivent impérativement se rendre aux rendez-vous et faire tamponner leur carton de participation afin de continuer l'aventure.

Il n'est pas possible de participer au Marathon en cours de route, tous les participants doivent se présenter au départ, le samedi 6 juin 2015 entre 8h et 9h pour pouvoir concourir.

Les participants mineurs devront se présenter à chaque rendez-vous avec la personne majeure qui les accompagne. Celle-ci devra présenter à chaque étape une pièce d'identité aux organisateurs et être la personne désignée par le tuteur légal sur la procuration remise à l'association SeptOff.

ARTICLE 11 : Spécifications techniques.

Pour les images argentiques :

Les 12 photos doivent être prises dans l'ordre des thèmes.

Les pellicules sont numérotées. Il est strictement interdit d'utiliser une autre pellicule que celle remise par les organisateurs lors du départ.

A l'issue de la manifestation, les participants remettront leurs films aux organisateurs qui se chargeront des développements et des tirages. Aucune pellicule ne sera récupérée par les organisateurs après la fin de la dernière étape du PhotoMarathon le samedi 6 juin 2015 à 21h00.

Pour les images numériques :

Les 12 photos doivent être prises dans l'ordre des thèmes. On ne peut pas passer au thème suivant sans avoir fait la photo correspondant au thème précédent.

Les images doivent être prises en résolution et qualité maximum jpeg sur la carte SD fournie par les organisateurs. (Si votre appareil photo utilise un autre support mémoire que SD, vous devez vous présenter avec une carte mémoire totalement vierge et formatée pour la journée). A l'issue de la manifestation, les participants présenteront leurs cartes avec un maximum de 12 fichiers aux organisateurs qui se chargeront de les copier sur la *galerie centrale*. Aucune carte ne sera acceptée par les organisateurs après la fin de la dernière étape du PhotoMarathon le samedi 6 juin 2015 à 21h00.

Aucune manipulation des images après la prise de vue n'est permise et toute utilisation d'un logiciel de traitement d'images est interdit. On ne peut retoucher ses photos sur la carte mémoire. Une copie sur disque dur est possible pour pouvoir sélectionner et visionner mais le fichier d'origine ne doit jamais quitter la carte mémoire. Même un simple aller-retour change les EXIF et correspond à une manipulation. (Il vaut mieux effacer les fichiers avec l'appareil photo uniquement).

Par contre, des réglages spécifiques peuvent être appliqués avant la prise de vue, par exemple la prise de vue en noir & blanc. Toutes les photos doivent être réalisées le samedi 6 juin 2015 avec un seul et unique appareil photo numérique par carte. (Les scans des tirages, négatifs ou diapos ne sont pas admis). Vous pouvez prendre autant des photos que souhaitées, mais il faut obligatoirement effacer toute autre photo que les 12 avec lesquelles vous participez au concours avant de remettre votre carte aux organisateurs.

C'est le jury qui souverainement décide si les règles ont été outrepassées - entraînant la disqualification du participant.

ARTICLE 12 : Responsabilités des participants et de l'association Sept Off.

Les participants s'assureront de l'autorisation des personnes photographiées.

Ils reconnaissent également que pour toutes les données protégées par un droit de propriété intellectuelle, une autorisation expresse et préalable auprès du titulaire de droits est exigée par la loi, notamment avant toute reproduction, représentation ou

communication au public. Le cas échéant leur responsabilité pourra être engagée en cas de plainte.

Aussi, l'organisateur décline-t-il toute implication concernant le déroulement individuel du Marathon. Il n'est pas responsable des actes indépendants de sa volonté.

L'association SeptOff se réserve le droit d'annuler le PhotoMarathon de Nice 2015 en cas de force majeure. Dans ce cas uniquement, l'organisateur s'engage à rembourser les frais d'inscriptions des participants.

ARTICLE 13 : Tournage, projection et vente d'un vidéo.

Les organisateurs avertissent les participants qu'ils sont susceptibles d'être filmés durant les 12 heures du concours, dans le cadre de la réalisation d'un vidéo sur le PhotoMarathon de Nice 2015. Ce vidéo pourra être projeté publiquement par l'association SeptOff, notamment pendant toute la durée de l'exposition, à des fins promotionnelles et proposé à la vente.

En s'inscrivant, le participant accepte que son image soit éventuellement reproduite et diffusée.

ARTICLE 14 : Délibérations du jury.

Le jury du PhotoMarathon de Nice 2015 est composé de membres indépendants de l'association SeptOff. Ce jury désignera les gagnants du PhotoMarathon de Nice 2015. Aucune des photographies et bandes de lectures soumises à son jugement ne porteront les noms de leurs auteurs mais seront numérotées afin de préserver l'anonymat des photographes et l'impartialité des membres du jury.

Il y aura un "Grand Gagnant", jugé sur l'ensemble de sa production pendant le Marathon, plus un gagnant par thème. Un participant peut remporter plusieurs thèmes et être également "Grand Gagnant". Seuls les participants ayant traité tous les thèmes dans l'ordre pourront concourir dans la catégorie "Grand Gagnant".

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix s'il le juge nécessaire. Sa décision est sans appel. Le résultat des délibérations du jury sera rendu public lors du vernissage de l'exposition des photographies primées.

ARTICLE 15 : Exposition des photographies primées.

La remise des prix et l'exposition des photographies primées sont prévus en juillet 2015. Toutes les photographies primées exposées porteront les noms et prénoms de leurs auteurs, ainsi que l'intitulé du thème traité. Tous les participants seront invités au vernissage par courrier électronique. Au cours de la soirée sera décerné le "Prix du Public" après un vote parmi les personnes présentes.

Après la remise des prix, les photographies primées seront mises en ligne sur le site Internet www.nicephotomarathon.com et seront accompagnées des noms et prénoms de leurs auteurs.

ARTICLE 16 : Propriété intellectuelle des photographes.

Tout participant jouit du plein droit d'exploitation des photographies qu'il a réalisées dans le cadre du Marathon, conformément au code de la propriété intellectuelle. Cependant il autorise l'association SeptOff à utiliser ses images et ce, uniquement à des fins de promotion, sur quelque support que ce soit (publications, expositions, sites Internet, réseaux sociaux, DVD...).

Les œuvres seront toujours utilisées par l'organisateur avec mention du nom de l'auteur mais elles sont déclarées sans valeur commerciale : en aucun cas il ne sera versé aux participants de droits d'auteur.

ARTICLE 17 : Dépôt légal

Le règlement du présent concours est disponible dans son intégralité sur le site Internet de SeptOff www.nicephotomathon.com et chez JJ photo, 2 descente du Marché, 06300 Vieux Nice.